

## Les procédures d'orientation : textes de référence

Les procédures d'orientation, épine dorsale du système éducatif français régi par un ensemble de règles codifiées au cours de plusieurs décennies de réformes, organisent sa fluidité et rythment l'année scolaire. Elles résultent des compromis, débats et luttes entre différents courants d'idées qui traversent la question scolaire au 20<sup>e</sup> siècle.

En centrant le débat sur les procédures d'orientation, la journée d'étude du GREO du 3 octobre 2003 tentera de retracer les enjeux des politiques scolaires et d'en amorcer le bilan.

En guise d'introduction, le présent document met en perspective les principaux textes réglementaires, les réformes de l'institution scolaire, les plans de développement économique et social et les courants d'idées ou prises de position des différents acteurs.

Anne-Marie Machtou  
Pierre Roche

Textes réglementaires concernant les procédures d'orientation	Débats d'idées, prises de position des différentes parties concernées	Politiques nationales : réformes de l'enseignement, plans de développement économique etc.
<b>1890-1959</b>		
<p>Selon la circulaire du 27 mai 1890 chaque professeur dresse en fin d'année la liste des élèves de la classe par ordre de mérite en attribuant à chacun d'eux une note pour sa matière d'enseignement. Toute note supérieure à la moyenne dispensait de l'examen. Après examen, les élèves étaient classés en trois catégories : admis à entrer dans la classe supérieure, ajourné à l'examen d'octobre, ajourné définitivement et reconnu incapable de suivre la classe supérieure « par le chef d'établissement, sur l'avis collectif et concerté de tous les professeurs de la classe réunis ». A.Caroff.</p>		
<p>Arrêté du 18.02.1943 : les fonctions d'orientation et de concertation du conseil de classe se rejoignent.</p>		
	<p>1945 : Léon Blum : « <i>L'égalité véritable ne méconnaît en rien les inégalités naturelles. [ .. ] Le fils d'un forgeron, si son talent l'y a destiné, pourra même aujourd'hui devenir ministre du peuple ou grand chef d'industrie. Mais le fils du grand chef ou du ministre, s'il n'est bon qu'à forger, sera forgeron.</i> »</p>	
		<p>1948 : Le projet E.Depreux invite à un accord des maîtres et des familles pour décider de l'orientation. Il prévoit l'intervention des organismes spécialisés d'orientation professionnelle.</p>
<p>1953 : une procédure codifiée au bénéfice des élèves de troisième de cours complémentaire préfigure le conseil d'orientation de 1959 : concertation entre les professeurs de 3<sup>e</sup> et les professeurs de 2<sup>nde</sup>.</p>	<p>Le parti socialiste propose la participation de conseillers ou psychologues pour aider les enseignants dans leur tâche d'orientation et l'idée sera reprise par le SNET en avril 1957.</p>	
		<p>1.06.1954 : Le 2<sup>e</sup> plan de modernisation et d'équipement propose d'étendre l'examen d'orientation aux enfants de CM2 et à ceux qui changent d'orientation scolaire ou professionnelle entre 14 et 17 ans.</p>
<p>14.03.1955 : Circulaire obligeant le chef d'établissement à informer et à orienter tout élève quittant l'établissement en cours de scolarité.</p>		<p>07.1955 : Projet de réforme Berthoin de l'enseignement avec participation des conseillers aux conseils d'orientation. La réforme verra le jour en 1959.</p>
		<p>10.10.1955 : Décret de création des centres publics d'orientation professionnelle habilités à intervenir à la demande des inspecteurs d'Académie ou des chefs d'établissement, au moment où les enfants quittent les classes du premier degré ainsi qu'au cours des années ultérieures.</p>
		<p>1955 : Le projet Sarrailh prend parti en faveur de la liberté des familles dans l'orientation. Il associe les services de psychologie scolaire et d'orientation professionnelle à l'orientation.</p>
	<p>1955 : Girard A. et Bastide R., Orientation et sélection scolaires : une enquête nationale sur les enfants à la sortie de l'école primaire. Revue : <i>Population</i>, I.N.E.D.</p>	

	01.1956 : Déclaration de la Société française de pédagogie en faveur du développement de l'orientation professionnelle en France.	
		12.1956 : Le projet de réforme Billères introduit le terme d' "éducation permanente", et opte pour une organisation de l'orientation conduisant notamment à la suppression de l'examen d'entrée en sixième, dont la dernière session se tiendra en juillet. Dans ce projet, ce sont toujours les familles qui décident l'orientation de leurs enfants.
	04.1957 : Projet du SNET de création d'un service de psychologie, de documentation, d'orientation scolaire et professionnelle.	
17.10.1957 : Désignation dans chaque établissement d'un « professeur délégué du B.U.S. ».	1957 : Léon A., <i>Psychopédagogie de l'orientation professionnelle</i> , (préface d'H. Wallon), P.U.F.	
Arrêté du 16.12.1958 : Nomination de professeurs chargés de l'information scolaire et professionnelle dans les établissements du second degré.	1958 : Wall W.D., <i>La psychologie au service de l'école</i> , Bourrelier.	04.03.1958 : Installation de la Commission d'études sur l'organisation technique de l'orientation professionnelle, instituée auprès de la Direction de l'enseignement technique.
		1958 : III <sup>e</sup> plan (1958-1961). Pour la première fois, on prend en compte d'autres besoins de l'Education nationale que ceux de l'équipement scolaire et universitaire et on reconnaît que les besoins de l'Education nationale sont prioritaires.
<b>DE LA RÉFORME DE 1959 AUX NOUVELLES PROCÉDURES D'ORIENTATION (1973)</b>		
De 1959 à 1964, une série de textes, décrets et arrêtés sont promulgués pour organiser l'orientation au fur et à mesure de l'application de la réforme Berthoin. Le conseil d'orientation est institué au niveau d'un groupe d'orientation qui comprend soit des classes de sixième soit des classes de cinquième appartenant à des types d'établissement différents. Il se réunit une fois par trimestre pour se saisir des avis donnés par les conseils de classe, établir l'unité de ces avis, recueillir les observations des familles et établir des conseils communiqués aux familles. Si la famille conteste l'avis, l'élève est soumis à l'examen.	09.1959 : XII <sup>e</sup> Congrès national de l'A.C.O.F., Clermont-Ferrand : « <i>L'orientation et les structures de l'enseignement.</i> », (intervention en clôture de V.Giscard d'Estaing.	<b>Décret du 09.01.1959 La réforme Berthoin :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans,</li> <li>- crée le cycle d'observation des Collèges d'enseignement général</li> <li>- transforme les centres d'apprentissage en Collège d'enseignement technique, les collèges techniques et les écoles nationales professionnelles en lycées techniques.</li> </ul> Débuts de la mise en œuvre de l'observation pour l'orientation. Les élèves qui choisissent la forme d'enseignement qui leur est proposée par le conseil d'orientation la suivent de plein droit, en cas contraire, ils doivent passer un examen. Le conseil d'orientation fait appel au concours du centre départemental d'orientation scolaire et professionnelle. Les élèves peuvent bénéficier de leur avis. La famille reste libre de sa décision.
		31 07 59 : Loi portant sur la promotion sociale, qui annonce l'avènement de la "société promotionnelle".

	22-23.03.1960 : Le Conseil économique et social est saisi du problème du développement et de l'adaptation de l'orientation et de la formation professionnelle des jeunes en France.	
02.06.1960 : Arrêté concernant les classes d'accueil et d'adaptation. Instructions relatives à l'information des familles, au dossier scolaire, aux classes d'accueil et d'adaptation, aux conseils d'orientation, aux perspectives professionnelles des différentes filières scolaires.	Cet arrêté sauvegarde en apparence la liberté des familles tout en décidant de l'orientation.	
02.06.1960 : Arrêté créant un conseil départemental d'orientation avec la participation de trois représentants de parents d'élèves.		
13.06.1960 : Décret concernant la mise en place du cycle d'observation pour les élèves inscrits en classe de sixième le 16 septembre.		
16.06.1960 : Circulaire donnant un modèle de dossier scolaire support de l'observation et de l'orientation.		
23.09.1960 : Circulaire définissant le rôle du professeur principal et du conseil de classe en vue de l'observation des élèves.		Décret du 05.09.1960 : Les centres d'O.P., jusque là rattachés à la Direction de l'Enseignement Technique, sont rattachés à la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires qui deviendra bientôt Direction de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation
18.10.1960 : Instruction définissant les méthodes d'observation qui peuvent fonder un avis d'orientation.		
10.11.1960 Circulaire confiant à l'Institut pédagogique national le soin de publier chaque année une brochure destinée aux parents des élèves de CM2 : « <i>Que ferez-vous de vos enfants ?</i> ».		21.11.1960 : Circulaire fixant l'ordre de priorité des missions des centres publics d'orientation scolaire et professionnelle et leur confiant de nouvelles missions : prise en charge de l'orientation continue du CM2 au terme de la scolarité.
01.12.1960 : Circulaire proposant de conseiller le redoublement de la classe de sixième sans l'imposer aux familles.		12.1960 : Début du plan intérimaire qui place au premier plan la démocratisation de l'enseignement, objectif porté par 40 ans de débats et d'attentes et processus qui trouvera son aboutissement provisoire dans la loi du 11 juillet 1975.
19.04.1961 : Circulaire concernant le rôle des professeurs délégués du B.U.S. dans les établissements scolaires, notamment dans les lycées techniques.		
		20.04.1961 : Circulaire établissant de nouvelles dénominations de l'orientation professionnelle, articulant ses services avec les cycles d'observation et d'orientation : les conseillers d'O.P. deviennent des conseillers d'orientation <i>scolaire</i> et professionnelle et les centres des centres d'orientation <i>scolaire</i> et professionnelle.
		1962-1965 : IVe Plan de développement économique et social. Priorité est donnée aux investissements de l'Education nationale

14.06.1962 : Décret prolongeant le cycle d'observation de deux ans par un cycle d'orientation de deux ans.		
	1962 : Enquête de l'I.N.E.D. (A. Girard & R. Bastide) : le panel analysé pendant dix ans (1962-1972) porte sur tous les élèves présents en septième ou CM 2 en juin 1962. Ces travaux contribueront à la mise en évidence des origines sociales des inégalités de trajectoire scolaire.	
		1962 : Création des brevets de techniciens supérieurs (B.T.S.).
	03 04 63 : Audience de Jacques Narbonne auprès du général de Gaulle : première formulation de la politique gaulliste d'orientation : 1) démocratiser, mais s'opposer aux ambitions abusives (diriger en temps utile vers un enseignement technique moyen ceux qui ne pourront aller vers l'enseignement supérieur), 2) créer un service d'orientation distinct de l'organisation pédagogique chargé de fixer les capacités d'accueil des différents types de formation et d'établir des instructions impératives pour les proviseurs. C'est le début de l'idée de contrôle des flux d'élèves.	
	04.04.1963 : Un conseil restreint de la Présidence de la République se tient sur l'orientation en présence du Général de Gaulle, du premier ministre (Georges Pompidou), du ministre de l'Education nationale (Christian Fouchet), de Jean Capelle. Il décide : 1) la création des collèges d'enseignement secondaire (CES) regroupant sous un même toit et une même autorité premier cycle des lycées (classiques et modernes) et CEG ; 2) d'organiser la sélection « pour mettre à l'afflux inconsideré des élèves peu doués vers le baccalauréat et l'enseignement supérieur ; 3) de mettre en place un conseil d'orientation afin de ne pas réserver le pouvoir de décision au conseil des professeurs ; 4) de prévoir une possibilité d'appel (commission) en cas de désaccord du conseil d'orientation avec la famille. Il ne retient pas l'idée d'un ajustement des formations à l'emploi par une orientation planifiée et contraignante (comme le proposait le recteur Capelle et que G. Pompidou considérait comme un « encasernement de la jeunesse »), mais prévoit la formation de « professeurs-conseillers » et « d'orienteurs ».	
		03.05.1963 : Circulaire organisant la carte scolaire du premier cycle.
		03.08.1963 : <b>Réforme " Capelle-Fouchet</b> : Création des collèges d'enseignement secondaire : trois filières d'études parallèles (filière de type I : lycée, de type II : CEG, de type III : transition) avec des possibilités de passage d'une filière à l'autre.
	1963 : Les travaux préparatoires à la 26 <sup>e</sup> conférence internationale de l'instruction publique élargissent le concept d'orientation professionnelle à « l'orientation scolaire, l'aide personnelle aux élèves pour se guider dans la vie en général, l'information professionnelle... », Genève, L'organisation de l'OSP, BIE-UNESCO.	
	1963 Piéron H., <i>Examens et docimologie</i> , P.U.F..	
Arrêté du 07.02.1964 précisant le rôle du conseil de classe.	1964 : l'Institut pédagogique national organise un cycle de conférences au cours de l'année 1963-1964 sur « <i>l'orientation scolaire et professionnelle dans le monde contemporain</i> »	
27.04.1964 : Circulaire insistant sur la portée de l'information des élèves et des familles et le rôle des professeurs correspondants du BUS et des conseillers d'OSP.	16.05.1964 : Congrès de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) " <i>Les parents et la démocratisation de l'enseignement</i> "	

		Décret du 08.09.1964 créant une commission académique de la carte scolaire.
		Le projet Laurent de « professeur-conseiller »( janvier 1965-mai 1968).
	04.1965 : le doyen Zamansky adopte des mesures destinées à assurer la sélection des étudiants de la faculté des sciences de Paris.	
	13.09.1965 : Procès de l'organisation scolaire et universitaire par P.Uri, L.Armand, J.Rueff, J.Capelle. Le Recteur Capelle indique qu'il faut faire coïncider la pyramide de la hiérarchie sociale et celle des aptitudes. Tous estiment qu'il faut procéder à une sélection.	18.05.1965 : Le plan Fouchet est présenté devant l'Assemblée nationale. Il prévoit l'accueil des élèves ayant poursuivi leur scolarité obligatoire jusqu'à la classe de troisième. Pour la première fois dans un projet de texte ministériel apparaît la notion d'une éducation de l'élève aux choix d'orientation.
		10.06.65 : Décret sur les formations de second cycle : organisation en filières. Création de quatre séries du baccalauréat général (A, B, C, D), et du baccalauréat de technicien (F, G, H) qui accentue la spécialisation des études du second cycle long.
	23.09.65 : A. Prost : « <i>L'orientation ne doit pas être une procédure administrative ; c'est un processus psychologique par lequel un enfant assume le choix de son avenir</i> ».	
	06.10.1965 : XVIIe Congrès national de l'A.C.O.F., Douai. « <i>L'observation et l'orientation au cours et à l'issue du premier cycle</i> ». Allocution de M.Guy Caplat : 1. Les défauts du système (lourd et inefficace, responsabilités floues, manque d'harmonisation entre les différents conseils), 2. Un aménagement des structures et des mécanismes actuels est à l'étude. 3. Des réunions de travail ont lieu. Les résultats : orientation individuelle par les conseils de classe, harmonisation au niveau du district. Les conseillers et directeurs vont « jouer un rôle décisif dans la mise en place et dans le fonctionnement de mécanismes ainsi renouvelés ».	1966-1970 : Le V <sup>e</sup> Plan de développement économique et social préconise « <i>un appareil efficace pour l'information, le conseil, l'orientation et le placement des travailleurs</i> ». Il fixe des objectifs de scolarisation par niveau scolaire.
		23.02.1966 : Le conseil des ministres approuve le projet de réforme de l'orientation.
		24.02.1966 : C.Fouchet décrit le dispositif prévu. Cette conférence de presse est en mars 1967 la seule information publique sur la réforme.
	30.05.1966 : Déclaration du ministre de l'Education nationale à l'Assemblée : « <i>L'orientation est en quelque sorte l'épine dorsale du système. Il faut informer, conseiller et décider</i> ».	26.05.1966 : Conseil restreint à l'Elysée sous la présidence du général de Gaulle sur la question de l'orientation et de l'information pédagogiques et professionnelles. Le projet propose de mieux informer les familles et crée un Office national d'information pour l'orientation pédagogique et professionnelle (ONIOP). Il prévoit de séparer l'évaluation pédagogique des élèves qui relève des enseignants et la décision d'affectation qui doit appartenir à un service de

		l'orientation placé sous l'autorité du ministre. Le Président de la République distingue l'orientation pédagogique et l'orientation que l'Etat prend en main.
		22 06 66 : Décret. Concernant la réforme de l'enseignement supérieur.
	19.08.1966 : Rapport du Sénat sur les problèmes d'orientation.	
	Position de l'ACOF sur la réforme : « <i>il paraît impossible de continuer à confondre dans un système scolaire et universitaire très diversifié, fonction pédagogique d'une part, fonction de sélection et d'orientation, d'autre part...Il est en tout cas absolument nécessaire de former des spécialistes de l'orientation à un haut niveau, d'une culture générale extrêmement étendue, et ayant en matière de psychologie de l'enfant et de l'adolescent des connaissances très approfondies...Quels que soient les inconvénients du système d'orientation libéral, on doit se refuser à donner à l'Etat le droit de décider, d'imposer à l'enfant une voie d'enseignement, de lui interdire avant le baccalauréat les études de son choix</i> ».	
10.10.1966 : Circulaire fixant la règle d'égalité d'accès des filles et des garçons aux enseignements techniques et professionnels de tous les niveaux. A partir de cette période, la mixité devient le régime normal des établissements d'enseignement.	12.1966 : Position de la FEN : la création de l'ONIOP vise à « <i>l'organisation d'une sélection camouflée des enfants dans le cadre d'une politique scolaire malthusienne</i> ».	
	1966 : Premier manifeste de l'A.C.O.F. précisant la position des services d'O.S.P. au moment où le ministère de l'Education nationale envisage la réorganisation de l'orientation.	
	1966 Drévilion J., <i>L'orientation scolaire et professionnelle</i> , P.U.F	
	02.1967 : Discours de l'Inspecteur général Binon : « <i>Je ne pense pas du tout que dans 90% des cas on serait obligé d'arriver à des solutions autoritaires d'orientation si les gens étaient simplement informés, les parents comme les professeurs. Sans transformer tous les professeurs en orientateurs, il faut ne plus s'en remettre à la bonne volonté de chacun. Il faut des professeurs-orienteurs</i> ».	
	02.1967 : Propositions du parti communiste français pour une réforme démocratique de l'enseignement.	
	04.1967 : Selon A.Peyrefitte, le général de Gaulle lui a dit : « <i>Il faudra faire passer l'orientation et la sélection.</i> » in A.Peyrefitte, <i>Le mal français</i> , Ed. Plon, Paris, 1976, p. 85	
07.06.1967 : Circulaire concernant l'admission dans les C.E.T. en trois ans (suppression de l'examen d'entrée).	28.06.1967 : XVIII <sup>e</sup> Congrès National de l'A.C.O.F., Brest : « <i>Information et orientation</i> ».	
	05.09.1967 : Orientation ou répartition autoritaire ? « <i>Sous le couvert d'orientation, le gouvernement veut en réalité procéder à la sélection et à la répartition autoritaire des élèves et des</i>	

	<i>étudiants d'après les besoins immédiats ou à court terme de l'économie capitaliste</i> ». (N. Barthes)	
	14.11.1967 : Séance du Conseil restreint à l'Elysée consacrée à l'Education nationale. Les principes essentiels de l'orientation scolaire sont confirmés. « <i>Il faut un responsable de l'orientation, une information sur les débouchés et les carrières. Il faut revenir sur la liberté du choix des familles. La carrière de professeur-conseiller ne sera pas définitive. Il faudra éviter les sociologues, psychologues qui pousseront les enfants le plus loin possible comme les psychanalystes et autres fumistes qui créeront un prurit d'agitation dans l'orientation</i> ». (G. Pompidou)	
	27.12.1967 : H. Gauthier, Directeur de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation déclare : « <i>le professeur-conseiller sera le chef d'orchestre de l'orientation faisant appel aux spécialistes que sont les psychologues scolaires et les conseillers</i> ».	
	1967 : Rousselet J. et all, <i>Perception par les jeunes du rôle parental dans leur orientation scolaire et professionnelle</i> , Paris, Centre d'études et de recherches sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes.	
	1967 : L'opposition s'organise au sein de l'A.C.O.F. pour faire échec aux projets ministériels sur l'orientation.	
	04.01.1968 : A. Prost : Orientation et administration. « <i>L'orientation est la rencontre de deux fonctions : l'affectation et la maturation psychologique des adolescents. Avec la création des professeurs-conseillers, le ministère vise un ajustement des demandes aux besoins qui peut passer de l'incitation à la contrainte. Le service d'orientation bascule alors dans la bureaucratie..... Une administration peut répartir, affecter ; elle ne peut orienter vraiment. Nous avons un service d'orientation insuffisant, on le remplace par un service suspect, c'est une régression</i> ».	
	22.01.1968 : Déclaration de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) jugeant le projet de réforme de l'orientation administratif, autoritaire, paternaliste et conforme aux besoins à court terme des secteurs économiques.	
	Pour le SNES « <i>la réforme s'explique par la volonté de remplacer les conseillers et les institutions actuelles d'orientation par un personnel d'autorité pour l'affectation (L'Université Syndicaliste 13.03.1968). La réforme de l'orientation fait partie des attaques du pouvoir gaulliste et de sa politique de sélection de la jeunesse, d'une politique de classe contraire à l'intérêt de la nation</i> ».( US 08 05 68).	
	03.1968 : l'ACOF dénonce la confusion des fonctions de CONSEIL et de DECISION en la personne du futur « professeur-conseiller » et l'altération du rôle du conseiller d'orientation.	
	05.1968 : Déclaration de la S.F.P. (Société Française de Psychologie) sur le rôle du psychologue dans l'orientation scolaire : « <i>L'orientation scolaire et professionnelle ne saurait</i>	



	<i>en aucun cas être régie par les besoins à court terme du marché du travail.... Il est nécessaire que soient distingués clairement les <u>conseils d'orientation</u> devant être assurés par des <u>conseillers-psychologues</u> de l'Education Nationale travaillant en toute indépendance et les <u>décisions d'affectation</u> pouvant être prises par des fonctionnaires d'autorité en fonction d'une politique générale de planification éducative et économique ».</i>	
	13.05.1968 : Les "événements" sociaux et politiques cristallisent une contestation estudiantine, notamment autour du thème orientation = sélection. Le projet sera suspendu. Une commission sera mise en place d'octobre 1968 à mars 1969.	
	09.1968 : 2 <sup>e</sup> manifeste de l'A.C.O.F. précisant les conditions d'une réforme démocratique de l'orientation, au moment où s'amorcent les négociations de la Commission Edgar Faure.	
	25.10.1968 : Seconde séance de la commission ministérielle sur l'orientation. Accord quasi-unanime sur la procédure suivante : 1. Information complète des parents, 2. Vœux des parents sur l'option et l'établissement, 3. Début du dialogue avec le conseil de classe, 4. Harmonisation des propositions par le conseil de classe, 5. Décision du conseil d'orientation du district et procédure d'arbitrage, 6. Affectation par un organisme départemental distinct du service d'orientation.	
		12.11.1968 : Loi d'orientation pour l'enseignement supérieur d'Edgar Faure. Parmi les objectifs : une meilleure orientation des étudiants (création de cellules d'information et d'orientation)
	1968 : Rogers C., <i>Le développement de la personne</i> , Dunod.	
	12-14.11.1969 : Journées d'études organisées par l'ACOF sur les procédures d'orientation et d'affectation. Sèvres. Etat des expériences visant à concilier les exigences de l'orientation et de l'affectation.	
		19.03.1970 Décret de mise en place de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions : l'O.N.I.S.E.P. remplace le B.U.S.
	04.1970 : numéro spécial de la revue « La Famille et l'Ecole » : « Pour une orientation éducative ».	1970 : Création du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation de Dijon (IREDU).
		1970 : L'intergroupe formation-qualification professionnelle du VI <sup>e</sup> Plan impulse la généralisation des enquêtes d'insertion dans le but de permettre « un rapprochement entre les besoins de recrutement et les prévisions de sortie du système scolaire par niveau ». (Rapporteur G. Ducray).
08.06.1971 : Circulaire relative à la programmation de l'information dans les établissements de second degré.		1971-1975 : le VI <sup>e</sup> Plan assigne à l'enseignement l'objectif de réaliser une « liaison avec l'environnement » pour « satisfaire les exigences de l'industrialisation ».

		16.07.1971 : 1) Loi d'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ; 2) Loi relative à l'apprentissage ; 3) Loi d'orientation sur l'enseignement technologique ; 4) Loi sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles.
02.09.1971 : Institution du professeur principal en seconde.		
28.10.1971 : Circulaire d'instructions aux professeurs délégués à l'information (PDI).		
	1971 : Chiaverini & Dasté, <i>Orientation scolaire et professionnelle</i> , Berger Levrault.	
10.03.72 : Arrêté et circulaire sur la modification du passage en classe de sixième. Arrêté instituant trois types de classes nouvelles : les 4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> aménagées ; les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) ; les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA).	11.05.1972 : Congrès de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (FCPE) : L'orientation doit être fondée sur une observation continue, le fait d'une équipe éducative comprenant un psychologue et l'avis des parents doit primer.	
		Décret du 29.11.1972 : équivalence entre baccalauréats de technicien et baccalauréat général pour la poursuite d'études
<b>12.02.1973 : Décret concernant la réforme des procédures d'orientation.</b> Trois objectifs : meilleure information des élèves, des familles et du corps enseignant ; élaboration de la décision d'orientation sur la base d'un dialogue entre l'équipe éducative et les familles (instauration d'une procédure d'appel, examen ou commission, en cas de désaccord) ; rationalisation des procédures d'affectation.	Les critiques de la réforme des procédures d'orientation : - FCPE : on ne respecte pas la volonté des parents ; désaccord sur la distinction entre voie (lycée, LEP, redoublement) et options car cela ôte toute possibilité d'appel sur les options ; place prépondérante donnée aux résultats scolaires au détriment de la personnalité de l'élève - on ne peut faire un pronostic fiable sur l'avenir scolaire - SNES : la réforme vise à multiplier les sorties du système éducatif pour mieux servir les besoins à court terme du patronat en main-d'œuvre, conformément aux objectifs du VI <sup>e</sup> Plan. Le congrès du 04 1973 dénonce : 1. le renforcement du caractère administratif et technocratique des procédures , 2. les éliminations successives , 3. le rejet de la responsabilité de l'orientation autoritaire sur les personnels, 4. l'atteinte au service d'information et d'orientation, 5. des vœux provisoires trop précoces. Il demande le maintien des conseils d'orientation.. « Depuis 1973, le dialogue consiste, et a toujours consisté, à faire évoluer les intentions d'orientation des familles vers moins de cycle long et plus de cycle court et de redoublement. Orienter un enfant est devenu synonyme de l'envoyer en LEP ou en CPPN » (Robert Castillo, IEN-IO).	
02.1973 : Mise en place des « professeurs correspondants »		
	Parmi les critiques du projet de réforme Fontanet : la nouvelle organisation du premier cycle accentuera la ségrégation entre les élèves ; la suppression des redoublements condamne à l'élimination les élèves en difficulté.	1974 : le projet de réforme du ministre Fontanet prévoit la suppression des filières du collège (collège unique) et la mise en place de « groupes de niveau » dans les matières fondamentales. Il prévoit aussi de limiter l'accès à l'université, ce qui provoquera une levée de boucliers mettant fin au projet.
	1973 : Reuchlin M., <i>L'Enseignement de l'An 2000, le problème de l'orientation</i> , Paris, P.U.F.	
	1974 : Pelletier D. & Noiseux G. & Bujold Ch., <i>Développement vocationnel et croissance personnelle</i> , Montréal, Mc. Graw Hill.	

		<b>Loi du 11.07.1975 relative à l'éducation (Réforme Haby)</b> suivie des décrets d'application du 28.02.1976. Suppression des filières du collège, avec enseignement de soutien pour les plus faibles et approfondissement pour les plus forts. Mais maintien du palier d'orientation en fin de 5 <sup>e</sup> « à titre dérogatoire ».
		1976-1980 : Le VII <sup>e</sup> Plan de développement économique et social détermine vingt-cinq programmes d'action prioritaire. Le programme 11 cherche à améliorer la formation professionnelle des jeunes ; le programme 13 s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités par le moyen de l'école et se fixe des objectifs de scolarisation par niveau scolaire.
	07.1976 : Begarra R., Quelques considérations sur l'application des nouvelles procédures d'orientation. (L'OSP 07-09 1976).	
		28.12.1976 : Décret. Organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges et les lycées, avec le rappel que toutes les spécialités professionnelles dans un lycée doivent être accessibles aux élèves des deux sexes.
	1976 : Huteau M., <i>Les représentations professionnelles des adolescents</i> , Laboratoire de psychologie différentielle, Service de recherche de l'INOP.	
	01.04.77 : Barthes N., Coulbaut C., Lemerrier D., <i>Ecole, psychologie et orientation</i> . Ed. Sociales, Paris.	
14.11.1977 : Circulaire concernant les organes et le fonctionnement de l'orientation dans les établissements scolaires.		
29.11.1978 : Arrêté concernant l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges.	1978 : Enquête nationale sur : « les attitudes et comportements des parents envers le problème de l'orientation scolaire ».	
		1984 : le ministère Chevènement affiche l'objectif de conduire 80% d'une génération au niveau du baccalauréat d'ici à l'an 2000. Création du baccalauréat professionnel
		<b>1989 : Loi d'orientation de l'Education nationale.</b> L'élève est au centre du système. Article 8. Le droit à l'information et au conseil. Décret du 14 juin 1990 sur l'orientation et l'affectation des élèves. « L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. »

